



ACCES ET MISE EN SECURITE DES TOITURES ET TERRASSES

OBJECTIF

Utiliser et évoluer en toute sécurité avec un harnais et des systèmes anti-chutes, de façon occasionnelle ou régulière lors de travaux et/ou accès en hauteur sur des sites équipés et non équipés, après en avoir acquis les connaissances techniques.

CONTEXTE

Le harnais de sécurité est un E.P.I (Equipement de Protection Individuelle) de classe III, contre le risque grave ou mortel. Son utilisation est soumise notamment à l'article R4323-104 du code du travail ainsi qu'au décret du 1^o Sept. 2004 qui stipule que «les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate au port du harnais et qui doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire...»

PUBLIC

Personnel utilisant un harnais, même ponctuellement pour accéder et/ou effectuer un travail en hauteur.

CONTENU

Module théorique

Réglementation du travail en hauteur, accidentologie liée aux chutes, prépondérance des protections collectives, connaissance des équipements de protection individuelle, notions clés (tirant d'air, facteur de chute, résistance du matériel, traumatologie), maintenance des EPI, test d'évaluation théorique (QCM).

Module pratique

Présentation et vérification des EPI avant utilisation, test du harnais, utilisation des différents systèmes d'arrêt des chutes, réalisations et utilisation des différents ancrages, nœuds sur cordes et installations de mains courantes, maintien au travail, sécurisation des échelles, reproduction de situations de travail selon le métier des stagiaires, atelier en autonomie : vérifier l'adaptation du comportement et du choix de matériel au terrain. Secours simple d'une personne avec un évacuateur

METHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques

EVALUATION

Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis

Attestation de présence et de réussite (valide 3 ans)

PRÉREQUIS

+ de 18 ans, connaissance de la langue française nécessaire, être apte médicalement.

NOTA

- Recyclage préconisé tous les 3 ans
- Formation pouvant être réalisée dans vos locaux de 1 à 8 stagiaires /session